

**PROGRAMME FASTRAC,
CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
REGIONAL DE FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU TRANSIT EN ZONE CEMAC**

L'Union européenne et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC ont signé le 24 mars 2006, une convention de financement d'un montant de 8,199 milliards de FCFA pour la mise en œuvre du programme de facilitation des transports en Afrique Centrale (FASTRAC).

Ce programme vise à améliorer la libre circulation des marchandises dans la zone CEMAC et Sao Tomé et Principe, par le respect des réglementations communautaires, la mise en place des infrastructures nécessaires et l'élimination des barrières non tarifaires.

Il s'agit d'un appui de la communauté européenne pour améliorer les conditions d'échange en Afrique Centrale, aussi bien en délai qu'en coût de transit des marchandises à l'intérieur de la région. Ce processus est complémentaire aux actions prévues dans le cadre du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale du 8ième FED relatif entre autres à la mise en place d'un réseau structurant d'infrastructures de transport régional.

La stratégie d'intervention de ce programme est axée sur :

1. La levée des obstacles physiques et non physiques au passage des frontières à travers la construction et l'équipement des postes frontières juxtaposés sur les frontières Cameroun – République Centrafricaine et Cameroun – Tchad et par l'interconnexion du système douanier automatisé (SYDONIA)¹ dans les sept Etats de la région, dans l'optique d'éliminer les déclarations douanières manuelles.
2. La convergence des politiques nationales et l'application de la législation communautaire dans le domaine du transport par la mise en cohérence des politiques nationales et l'application des législation communautaires, leur promotion et une plus grande vulgarisation et, par la création d'un observatoire des pratiques routières anormales et la publication des résultats qui serviront d'indicateurs de suivi de la composante.
3. L'amélioration de la chaîne de transit régional par la mise en œuvre opérationnelle de la procédure de transit inter-Etats des pays de l'Afrique Centrale (TIPAC), le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la chaîne de transit et l'amélioration des interfaces intermodales.
4. Les actions transversales par le renforcement des capacités des communautés avec prise en compte du genre pour faire face à la problématique du VIH/SIDA, la sensibilisation sur la sécurité routière des transporteurs et des populations riveraines de la route.

¹ SYDONIA est un système de gestion des activités de la douane